



ville de Rillieux-la-Pape

aînés  
AG

## Comité consultatif des aînés

Page1

La loi d'orientation n°92-125, du 6 Février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, a consacré un principe essentiel de la démocratie locale : le droit des habitants d'une commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent.

Elle prévoit que le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs, sur tout problème d'intérêt communal, concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales.

L'article L 2143-2 du code général des collectivités locales, modifié par la loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002, fixe les conditions de fonctionnement des comités consultatifs.

Le conseil municipal de Rillieux-la-Pape a créé, par délibération en date du 26 septembre 2001, le comité consultatif des aînés.

Dans le cadre d'une politique en faveur des personnes âgées visant à améliorer leur vie quotidienne dans la commune, le comité permet aux aînés de participer directement à cette amélioration.

### Composition :

- ▶ 6 représentants du conseil municipal, élus en son sein dont un représentant de l'opposition
- ▶ 8 représentants d'associations de retraités, oeuvrant dans la proximité, le logement, les soins, l'aide à domicile, regroupant une communauté.
- ▶ 10 personnes qualifiées nommées par le maire dont des personnes âgées, des représentants des familles, des habitants ressources, des techniciens reconnus pour leurs compétences spécifiques.

En fait, les travaux de ce comité ont été ouverts à tous les habitants et aux professionnels locaux qui souhaitent participer à l'élaboration et à la mise en place d'actions spécifiques en faveur des personnes âgées.

3 groupes de travail thématiques ont été créés :

- ◆ « information et communication », dont l'objectif est de mettre en place ou de mieux utiliser des outils d'information et de communication destinés aux personnes âgées
- ◆ « animation, culture, loisirs et lien social », dont l'objectif est d'établir des liens entre les personnes âgées et entre les générations, de mettre en place des manifestations et un programme annuel d'animation.
- ◆ « santé et hébergement spécialisé », dont l'objectif est de permettre, dans un premier temps, de sensibiliser les personnes, les familles sur les moyens qui existent et qui sont mis à disposition des populations puis de promouvoir la création de nouveaux services.
- ◆ « accessibilité et mobilité », dont l'objectif est de permettre la mise en œuvre d'actions améliorant les conditions de vie et d'accès sur la commune des personnes handicapées et âgées ; ce groupe est commun avec celui du comité des handicapés.

**« Information et communication » :**

Depuis 2003, il a été choisi d'adapter le guide pratique de la ville pour communiquer au mieux toutes les adresses utiles aux aînés. Ce support a été amélioré pour une meilleure lisibilité, avec entre autres, dans le sommaire, le dessin d'une coccinelle, puis pour la dernière édition, d'un caméléon devant chaque rubrique concernant les aînés et le même motif, en fond de page, derrière les articles à désigner. Les caractères étant assez petits, la possibilité de n'agrandir que certaines rubriques (pour limiter le coût) a été étudiée avant la dernière réédition en octobre 2004. L'opération ayant été jugée difficilement applicable, un travail sur le contraste des couleurs a été appliqué. Ainsi, à chaque rubrique correspond une couleur de fond de page, ce qui présente l'avantage de pouvoir s'orienter aisément dans le guide mais l'inconvénient d'être difficilement lisible par certains aînés du fait du manque de contraste entre le fond de page et le texte.

L'utilisation de Rillieux Journal et Rillieux Magazine répond à la demande de diffusion des informations en direction de la population âgée. Ces deux supports sont ainsi régulièrement investis par de nombreux services et massivement lus par les habitants âgés de la commune. Après une période de dysfonctionnement lors du changement de distributeur, la diffusion du journal et du magazine est, de nouveau, optimale. Un travail en étroite relation avec le service de communication sur les sujets à aborder et la bonne lisibilité des encarts facilitent l'échange d'informations concernant les aînés. La parution annuelle d'un article de fond, dans le Rillieux Magazine, afin de présenter le comité, ses fonctions, fonctionnement et projets pourrait faciliter la participation des habitants.

Le journal local « Le Progrès » est également un support de communication régulièrement utilisé à l'attention des aînés, avec la possibilité, ponctuellement de réaliser un dossier d'une page pour un sujet (ex : Printemps des poètes avec la parution d'un texte primé).

**Animation, culture, loisirs et lien social :**

Un « programme d'animation annuel pour personnes âgées » a été défini, en fonction des souhaits identifiés. Il s'appuie, le plus souvent sur des fêtes nationales ou municipales, telles que la journée de la femme, le printemps des

poètes, la semaine bleue, la fête du chou, la fête de la solidarité... Il peut aussi découler de partenariats divers. Ainsi, le rapprochement entre le Conseil Municipal des Enfants, le service « animation, jeunesse et sport » et le comité des aînés a permis la pérennisation de la « fête des aînés » et la participation d'enfants à la réalisation de la semaine bleue.

La collaboration entre les résidences, le CCAS et le service de maintien à domicile a, quant à elle, permis la mise en place d'un « nouvel an de l'aide à domicile », nommé en 2004, « fête de la galette ».

Le réseau de partenaires et d'actions intergénérationnels s'est, ensuite étendu de plus en plus, avec entre autres, un rapprochement avec le centre aéré et un lycée de la ville. Puis ont vu le jour des projets avec une Maison pour Tous de la Ville nouvelle, les centres sociaux et quelques établissements scolaires supplémentaires

Les manifestations s'élaborent grâce à une mise en réseau de plusieurs services municipaux, clubs, associations, coordonnés par le comité consultatif. Elles permettent aux différentes générations de se rencontrer dans un cadre ludique et festif.

#### **Santé et hébergement spécialisé :**

Le vieillissement général, l'inquiétude des personnes âgées quant à leur avenir quant elles ne pourront plus résider dans un foyer logement, le manque de place patent dans l'agglomération lyonnaise, notamment pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer ont incité le groupe à étudier l'implantation d'un établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la commune. Après une étude comparative des structures existantes sur l'agglomération, le groupe a émis les hypothèses suivantes quant à un projet sur la commune :

- établissement implanté près d'un des foyers logement de la ville
- prix de journée accessible aux personnes à revenus modestes
- établissement comportant une section pour personnes psycho-dépendantes.

Le constructeur pressenti est l'OPAC de Grand Lyon et le gestionnaire, l'ACCPA, association de l'agglomération lyonnaise gérant de nombreux établissements médicalisés. L'établissement devrait être achevé en novembre 2007 et comporter 87 places.

#### **Accessibilité et mobilité :**

Devant le nombre de sujets à traiter, ce groupe de travail a dû se scinder en 3 sous-groupes :

- ◆ « accessibilité des espaces publics et des services publics »
- ◆ « aménagement des logements et accessibilité des immeubles »
- ◆ « mobilité ».

**Ce groupe est commun avec celui du comité consultatif des handicapés**